

En raison du nouveau protocole sanitaire ainsi que du plan Vigipirate dont le niveau est maximum, nous avons reporté le Conseil d'école qui devait se tenir le vendredi 06 novembre 2020.

Afin d'informer les membres du Conseil d'école du fonctionnement et des mesures particulières, nous établissons un document écrit, qui sera diffusé par mail et publié sur le site de l'école.

1. Le nouveau Conseil d'école :

1.1. Les enseignants :

Cette année, l'école comprend 11 classes.

12 enseignants titulaires sur 14 au total :

Mme MICHON travaille à 75 %, complétée par Maxime SERFATY

Mme CARREL, à 75 % également, est complétée par Manon BOISSONNADE (bientôt en congé maternité)

Mme TAVERNA, PEMF, en classe les mardis, jeudis et vendredis

Mme PILLIE, également titulaire de son poste assure le complément sur la classe de Mme TAVERNA, et le mi-temps sur la classe de CM2.

Mme GUERIN, en congé maternité, est actuellement remplacée par Mme FORESTIER. Monsieur SERFATY assure la classe en CP/CE1 le lundi.

1.2. Elections des représentants des parents d'élèves :

Les élections ont eu lieu par correspondance cette année **le vendredi 09 octobre 2020**.

Taux de participation cette année : 35.15 % (46.09 % en 2019, 46.54 % en 2018, 40.53 % en 2017, 48,26 % en 2016). **10 représentants ont été élus à l'issue du vote** : Mme Stéphanie DESQUINS, Mme Angélique DUJOUX, Mme Bérengère OUIQUE, Mme Marie-Pierre PETITGENET, Mme Fanny DUCLOS, Mme Estelle GROSCLAUDE, M. Freddy NOISETTE, M. KONG Stanley, Mme Gaëlle GAILLARD, Mme Aurélie LHERMET. Le 11ème siège a été pourvu par M. Josselin CHARBONNIER qui s'est porté volontaire et nous a ainsi évité de procéder à un tirage au sort.

Rôle des représentants des parents d'élèves :

Les représentants des parents d'élèves sont un lien entre l'ensemble des familles et l'équipe éducative. Ils doivent se mettre à la disposition de tous les parents de l'école dans l'intérêt des élèves en général, en être le porte-parole, notamment lors des Conseils d'Ecole. Il y a autant de représentants qu'il y a de classes dans l'école.

1.3. Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) : M. MIQUET, Mme GOURD.

Rôle du DDEN : C'est le médiateur entre parents/enseignants/inspection/ personnel municipal. Il s'assure du bon fonctionnement de l'école (bâtiment, matériel...). Il a le droit de vote (une voix par DDEN).

2. La rentrée

2.1. Le Personnel, outre les enseignants :

Les AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire :

Deux AVS ont été de nouveau affectées sur l'école pour accompagner des élèves à besoins éducatifs particuliers après décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : Mesdames MALDINI, LEVROLD.

Les ATSEM :

- Mme Maryse ALCARAZ, à temps plein dans la classe de Mme PONCIN,
- Mme Sylvie JURY, dans la classe de M. FICHAUX,

- Mme Annabelle COULON, classes de Mmes BLANC et MICHON.

2.2. Les classes :

Mme Poncin	PS/MS	17 + 12	29
M. Fichaux	PS/MS	20 + 9	29
Mme Blanc	MS/GS	14 + 13	27
Mme Michon	GS	27	27
Mme Taverna	CP	24	24
Mme Guérin (Mme Forestier)	CP/CE1	5 + 19	24
Mme Glay-Coche	CE1/CE2	16 + 11	27
Mme Carrel	CE1/CE2	7 + 20	27
Mme Lakomy	CE2/CM1	7 + 20	27
M. Foncel	CM1/CM2	18 + 8	27
Mmes Lopez et Pillie	CM2	30	30

Total : 297 élèves

3. Fonctionnement de l'école

3.1 Règlement intérieur :

Habituellement, le règlement intérieur de l'école est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'école. Pour l'instant, il reste inchangé, car les modifications en vigueur du fait du plan Vigipirate renforcé (interdiction d'accès aux bâtiments pour les parents) et les mesures sanitaires actuelles découlant du Protocole obligatoire dans les écoles prévalent sur les dispositions du règlement intérieur, concernant les entrées et sorties des élèves.

Le règlement intérieur, dans sa version de 2019, modifiée ou non, sera validé lors du prochain conseil d'école.

3.2 Les réunions de classes :

Les réunions organisées en début d'année ont pour objectif d'informer les parents sur le fonctionnement de l'école et de la classe de leur enfant. Elles ont toutes eu lieu avant les vacances de Toussaint.

Les parents de CP et de CE1 ont eu un retour concernant les évaluations, d'abord en réunion collective, et les parents qui le souhaitent ont pu rencontrer les enseignantes.

3.3. Le PEAC (Projet éducatif artistique et culturel) portera cette année sur la différence, les différences.

4. Santé et Sécurité :

4.1. Santé :

- Nous rappelons aux parents que les élèves malades, ayant de la fièvre ne doivent pas venir à l'école. S'ils sont cas contact, le médecin de famille ou de l'ARS donnera des directives de confinement.
- L'infirmière scolaire interviendra dans les classes du CP au CE2 pour un travail sur les microbes et l'hygiène et pour répondre aux questions en lien avec le protocole sanitaire.

Par ailleurs, elle traitera le sujet des dents en classes de CP et CP-CE1.

Plus tard dans l'année, elle abordera le sujet de la puberté dans les classes de CM1/CM2 et CM2.

L'infirmière scolaire intervient régulièrement dans l'école, vérifie et valide les PAI, répond aux questions concernant la santé, reçoit les familles si besoin est. Son rôle d'accompagnement est essentiel. Cependant, elle dispose de peu de moyens financiers pour ses interventions. La Mairie, ainsi que d'autres communes, seront sollicitées pour une participation à son budget de fonctionnement.

4.2. Sécurité : Depuis le début de l'année scolaire, différents exercices ont été pratiqués.

- **Risque incendie** :

Nous avons effectué un exercice **d'alerte incendie** le 02 octobre 2020

Bilan : tout s'est bien passé

Temps total d'évacuation : 2 minutes 30 en élémentaire et 2 minutes en maternelle.

- **Exercice « Attentat-intrusion »** :

- Confinement en maternelle : jeudi 12 novembre 2020, de 9h30 à 9h40.
- Confinement dans les classes élémentaires : jeudi 19 novembre 2020, de 9 h 38 à 9 h 53, en présence de Mme Tarpin-Lyonnet (Adjoint au Maire) et M. Blanchot Florent, agent communal.

Quelques points sont à améliorer : signal pour les classes élémentaires pas suffisamment audible (coups de sifflets ; la corne de brume étant réservée aux risques majeurs (inondations, séismes, ruptures de barrage, accident industriel – transport de matières dangereuses...))

Les personnes présentes conviennent qu'il faudrait trouver un système d'alerte (sonnerie) plus efficace, qui devrait pouvoir être déclenché à plusieurs endroits.

Quelques portes restées ouvertes devront être verrouillées avant le confinement.

Les exercices ont été expliqués en amont dans les classes, les enfants se sont bien comportés.

- **Risques majeurs** : En cas de problème nucléaire, ainsi que cela est obligatoire, des pastilles d'iode, pour l'ensemble de l'établissement, adultes et enfants, sont stockées à l'école, vers le bureau de direction.

4. Budget et projets :

5.1. La Mairie :

Budget octroyé par la Mairie : 55 euros (dont 12 euros sont destinés aux dépenses communes : papier, consommables imprimantes...).

Pour résoudre les problèmes rencontrés depuis le début de l'année scolaire dans le domaine de la communication :

- le changement du téléphone est envisagé,
- l'ordinateur du bureau de direction servant à la gestion de l'école est en cours d'investigation afin de le réparer et d'améliorer son fonctionnement,
- la connexion internet, relativement faible, est également à l'étude,
- l'imprimante laser couleurs ne fonctionne plus et plutôt que d'envisager une réparation, la Mairie propose l'achat d'une nouvelle imprimante laser (à hauteur de 600 euros). Des devis sont en cours.

En raison des différentes dépenses engagées, l'installation des TBI (ou vidéoprojecteurs) prévue dans les classes maternelles est reportée.

5.2. La coopérative scolaire :

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) ; elle assure le fonctionnement matériel de l'école à hauteur de 2000 euros.

Une cotisation annuelle de 3,60 euros par élève est demandée aux familles. Elle permet de payer les frais d'inscription à l'OCCE. Dans cette cotisation est comprise une assurance pour l'école lors du financement de sorties par la coopérative (ex : annulation d'un car...).

Les achats effectués sur le compte de la coopérative doivent être en lien avec des projets éducatifs. Mme Michon est trésorière, et sa suppléante est Mme Poncin. Les comptes sont vérifiés chaque année.

Merci aux parents qui ont réglé leur cotisation.

En ce début d'année, nous avons procédé à la vente des photos de classes et des individuelles.

Courant novembre, nous avons lancé la vente de calendriers qui seront personnalisés par les enfants. Tous les élèves de toutes les classes participeront à la production plastique cette année.

5.3. Le Sou des écoles laïques

Les membres du bureau du Sou des écoles laïques pour l'année 2020-2021 sont les suivants :

- Présidente : Mme LICOPOLI
- Vice-président : M. CANOVAS
- Trésorière : Mme DUHAMEL
- Vice-Trésorière : Mme BALME
- Secrétaire : Mme MEYER
- Vice-Secrétaire : Mme LAPERROUSE

Diverses manifestations organisées par le Sou des écoles, au fil de l'année, permettent de financer des sorties, les fêtes de Noël et de Carnaval et d'autres projets.

Les parents sont informés des différentes manifestations par le biais des cahiers de liaison, ou le site de l'école. Des bénévoles sont requis pour chacune d'elles. Merci à tous les parents qui se portent bénévoles.

Depuis ce début d'année, en raison de la crise sanitaire, diverses manifestations ont dû être annulées, d'autres modifiées.

6. Réponses aux questions des parents d'élèves :

Voici les questions posées :

- Le conseil du 06/11 est-il maintenu ? Va-t-il se passer à la salle des fêtes, en comité restreint ou en visio ?
- Est-il possible de faire un point sur le protocole sanitaire : dans les classes à l'entrée et sortie de l'école et lors des récréations.
- Pourquoi ne pas ouvrir le grand portail pour sortir de l'école primaire plutôt que de faire passer tout le monde par le petit portillon ?
- Les cours de piscine seront-ils maintenus après le confinement, même si la piscine reste fermée au public ?
- Les documents qui doivent être remplis par les parents sont parfois donnés trop tard ou le délai de réponse est trop court, notamment pour les enfants en garde alternée.

Le conseil d'école a été reporté, dans un premier temps, et nous avons décidé de faire passer les informations par mail.

Concernant le Protocole sanitaire mais également conformément au Plan Vigipirate renforcé :

Depuis la rentrée, nous appliquons les directives ministérielles, révisées et renforcées pour la reprise du 02 novembre 2020, conformément aux modifications du Protocole sanitaire.

Nous mettons tout en œuvre pour que les gestes barrières soient observés scrupuleusement : lavage des mains, utilisation de gel hydroalcoolique, distanciation physique, aération des salles de classes.

Le port du masque à partir de 6 ans, bien que contesté par certains parents,- alors qu'il s'agit d'une obligation- est respecté, et nous remercions les parents.

Outre ces mesures, nous avons organisé les récréations en décalé, 3 plages horaires pour les classes élémentaires et deux plages horaires pour les maternelles, afin qu'il n'y ait que 2 ou 3 classes à la fois dans la cour, pour éviter le brassage des groupes.

Par arrêté municipal, l'accès aux bâtiments est fermé aux parents, qui doivent donc remettre leurs enfants aux portails, tant en élémentaire qu'en maternelle. La sortie se fait dans les mêmes conditions. Les élèves sortent par les grands portails. Les abords de l'école ont été organisés de façon à sécuriser les lieux, à éviter les regroupements, et à permettre une meilleure fluidité.

Les enfants qui prennent le car empruntent un chemin différent des autres et sortent par le portillon de la cour des maternelles. Ce trajet est plus direct et les élèves se déplacent en rang. Nous évitons ainsi qu'ils courent ou qu'ils se perdent. Nous espérons que ce nouveau système sera efficace. Dans le cas contraire, nous reverrons cette organisation.

Les cycles natation sont suspendus jusqu'à nouvel ordre : la piscine est fermée.

Les parents demandent un délai plus long pour les documents à retourner à l'école. Nous ne savons de quels documents il est question. Nous faisons de notre mieux et tâcherons d'y veiller, si cela nous est possible.

Nous restons à l'écoute des parents.

Mme Lopez

Pour l'équipe enseignante